

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1094

présenté par

M. Lucas

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime un article indigne et pauprophobe qui est une attaque à la dignité des personnes en situation de précarité. Personne ne vit dignement au RSA. La suspension ou la suppression de celui-ci ne peut pas être une solution vers une insertion professionnelle valorisante et durable.

En outre, il fait courir un risque de paupérisation accrue pour les personnes victimes d'une erreur administrative. Allant contre l'objectif de plein emploi et d'accompagnement digne des personnes en recherche d'emplois, cet article doit être supprimé. C'est l'objet de cet amendement.